



Télétravail en EPLE : Un droit pour les agents, pas une économie sur le dos des personnels !

Alors que les demandes de télétravail se multiplient dans les collèges et les lycées, le SPASEEN-FO dénonce les disparités inacceptables et les conditions de mise en œuvre qui pénalisent trop souvent les personnels administratifs.

Télétravail : mot magique pour le confinement, devenu la plus complexe des choses à mettre en place depuis ! Un vrai calvaire dans certains cas.

Halte à l'arbitraire local !

Le SPASEEN-FO constate avec colère que l'accès au télétravail reste soumis au bon vouloir de la hiérarchie en EPLE, limitant le télétravail des collègues des secrétariats et des intendances.

De nombreuses et nombreux collègues sont demandeurs de télétravail. Dans les faits l'inégalité de traitement règne : circulaires non publiées dans certaines académies alors même qu'il existe un cadrage national, collectivités réfractaires à l'achat du matériel, supérieurs hiérarchiques réticents, ...

Autant dire que le chemin pour obtenir la moindre demi-journée de télétravail est parfois long et semé d'embûches !

Nous revendiquons un droit réel et égalitaire au télétravail pour tous les personnels administratifs dont les missions le permettent, sans chantage à la présence ou interprétation restrictive des textes. Si dans le cas des EPLE il appartient aux collectivités de rattachement (Région pour les lycées et Départements pour les collèges) de fournir le matériel parce qu'elles le gèrent tout comme le réseau informatiques, **le SPASEEN-FO revendique le fait que l'État et donc le Rectorat doit assurer la mise en œuvre de l'accord de 2023, et donc permettre le télétravail pour tous les agents.**

Le télétravail ne doit pas coûter un centime à l'agent !

Travailler de chez soi ne doit pas signifier payer pour travailler.

Le SPASEEN-FO exige :

- ▶ La fourniture par notre administration de tout le matériel nécessaire (ordinateur portable, double écran, fauteuil ergonomique).
- ▶ Une indemnisation forfaitaire réelle à la hauteur des coûts engagés (électricité, chauffage, internet), bien au-delà des montants dérisoires actuels.

Souvent, un moyen d'échapper à une situation anormale !

Parce que oui, le télétravail est parfois un moyen de fuir un conflit, d'économiser des frais de transports exorbitants, de garder ses enfants, etc. ...

Parce que la situation des collègues est de plus en plus précaire, dans des conditions de travail déplorables, le télétravail est utilisé comme soupape.

Le SPASEEN FO exige depuis de nombreuses années l'augmentation de la valeur du point d'indice, des conditions de travail améliorées et la possibilité pour tous de participer au mouvement, notamment afin de pouvoir se rapprocher de son domicile.

Respect de la vie privée et du statut

Le télétravail ne doit pas devenir un "travail sans fin". **Le SPASEEN-FO refuse la porosité entre vie professionnelle et vie privée.** Nous exigeons le respect strict des horaires de service et du temps de travail. Le domicile ne doit pas devenir une annexe du bureau disponible 24h/24 !

Le télétravail doit rester basé sur le volontariat pur. Il ne doit en aucun cas servir de prétexte à la suppression de bureaux physiques ou à l'isolement des collègues. Le maintien du lien avec la communauté éducative en EPLE est essentiel.

Le SPASEEN FO revendique que chaque demande volontaire de télétravail soit satisfaite !

Les services doivent publier les textes nécessaires, les collectivités fournir le matériel, et les responsables accepter de faire confiance et d'octroyer le télétravail à celles et ceux qui le demandent !

Le SPASEEN-FO revendique :

- ▶ Un cadrage national clair pour mettre fin à l'arbitraire et l'octroi inégalitaire du télétravail.
- ▶ L'augmentation immédiate de l'indemnité de télétravail.
- ▶ La prise en charge totale de l'équipement ergonomique au domicile de l'agent.

Fidèle à ses valeurs d'indépendance, le SPASEEN-FO continuera de se battre pour que le télétravail soit un progrès social, et non un outil de précarisation des conditions de travail !

Libres, indépendants et déterminés